

## **RÉSIDENCE DE RECHERCHE ET DE CRÉATION AU QUÉBEC POUR ARTISTES PLASTICIEN.NES NANTAIS.ES**

**Date limite d'inscription** : 1 juin 2023 — Minuit

### **Préambule**

Dans le cadre de leur soutien aux artistes, le lieu unique - scène nationale de Nantes et Nantes Métropole ont conclu en 2017 une Entente avec le Conseil des Arts et des Lettres du Québec (CALQ), qui a été reconduite en 2022 sur un programme de résidences artistiques croisées dans le domaine des arts visuels sur la période 2022-2024.

Chaque année, un·e artiste québécois·e sera accueilli·e au lieu unique à Nantes et un·e artiste nantais·e sera accueilli·e au Québec. Dans le cadre de cet échange, un·e artiste visuel·le nantais·e pourra séjourner deux mois au Québec. Le lieu de résidence est au centre d'artistes AXENÉO7 à Gatineau (<http://axeneo7.qc.ca>). Un appartement privé, un espace de travail, l'accès à un atelier de menuiserie ainsi que des espaces communs seront mis à la disposition de l'artiste.

La période de résidence est fixée entre mai et juin 2024. Les partenaires s'engagent à inscrire un critère de parité dans la sélection des artistes pendant les trois années de l'Entente afin qu'a minima autant de femmes que d'hommes bénéficient de ce soutien.

### **Objectifs**

- Favoriser les collaborations artistiques et les échanges de points de vue.
- Promouvoir le travail et le développement de la carrière des artistes nantais.es à l'étranger.
- Développer de nouveaux réseaux de création, de production et de diffusion artistiques.

### **Disciplines concernées**

Arts visuels élargis aux arts numériques et pluridisciplinaires avec un intérêt pour des projets en interdisciplinarité.

### **Candidat.e.s visé.e.s**

Artistes résidant ou travaillant à Nantes et sur l'agglomération nantaise.

### **Durée du séjour et montant du soutien**

La durée du séjour est de deux mois : entre mai et juin 2024. Le montant du soutien de Nantes Métropole est de 5000 euros maximum. Ce montant comprend les frais de déplacements, d'assurance, de visas, frais de séjour et honoraires. AXENÉO7 pourvoit un soutien logistique à la résidence. L'hébergement sur place est pris en charge par le CALQ, en collaboration avec le centre.

### **Le centre et ses lieux**

Fondé en 1983, AXENÉO7 est un centre d'artistes autogéré engagé dans la défense, la mise en valeur et le développement de la réflexion et de la diffusion des arts visuels. Le centre est un lieu d'accueil et d'ouverture, orienté vers l'expérimentation, l'échange et le partage. À travers sa programmation, le centre propose la diffusion d'expositions d'envergure, de performances, de présentations d'artistes et de publications. AXENÉO7 accueille également des artistes en résidence, permettant la création d'œuvres *in situ*.

Avec le centre de production DAÏMON et plusieurs ateliers d'artistes, le centre est situé dans l'édifice de La Filature, une ancienne manufacture textile réhabilitée en 2002. La Filature est un important lieu de ralliement qui se situe sur le territoire non-cédé des peuples Algonquin, Anishinaabe et Kanien'kehà:ka. AXENÉO7 réfléchit à ses pratiques en portant une attention particulière aux dynamiques de pouvoir colonial, abordant ces sujets avec humilité, une curiosité d'apprendre et une volonté de déconstruction des biais qui y sont reliés. Il invite ses collaborateur·ices, artistes, visiteuses et visiteurs à en faire autant, à réfléchir leur relation au territoire afin de se positionner.

### **Pour postuler**

Envoyer votre CV artistique et le projet dévolu à cette résidence à :

PATRICIA BUCK : [silo@lelieuunique.com](mailto:silo@lelieuunique.com) Avant le 1 juin 2023 - minuit

Votre dossier sera obligatoirement numérique, sous format Pdf, avec un maximum de 10 pages et 5 Mo maximum.

Le choix de l'artiste sera fait par les partenaires québécois (sur proposition du lieu unique et de Nantes Métropole) et sera communiqué au plus tard le 30 juin 2023. Si vous ne recevez pas de mail de confirmation de notre part à réception du dossier, c'est que nous ne l'avons pas reçu.